

Article 16 : coup d'éclat ou coup d'État ?

Lors du putsch des généraux, l'occasion est trop belle pour de Gaulle : il s'attribue les pleins pouvoirs et obtiendra enfin son référendum sur le suffrage universel.

PAR PIERRE ABRAMOVICI

Le 21 avril 1961 advient le putsch d'Alger. Chez les gaullistes, on n'oublie pas les propos du Général en 1953 : « l'occasion » et la « trouille ». Ce dernier a toujours voulu l'élection du président au suffrage universel direct, mais il n'y est pas parvenu en 1958. Pour obtenir un référendum, il faut les pleins pouvoirs que donne l'article 16 de la Constitution. Quand a lieu le putsch, tout est prêt en métropole : les (rares) conjurés sont arrêtés, la loyauté de la majorité des militaires assurée, la télévision mobilisée vingt-quatre heures sur vingt-quatre (ordinairement, elle ferme en fin de soirée pour rouvrir au matin), la presse, dont *France Soir* est le navire amiral, gaulliste jusqu'au bout de la plume, relaie les propos officiels de plus en plus alarmistes.

À pied, en voiture et « à cheval »

À quel moment l'opération a-t-elle échoué ? Presque tout de suite. Les putschistes représentent un petit millier d'hommes soit un peu moins de 3 % des effectifs de l'armée d'Algérie. Celle-ci ne suit pas, malgré le soutien exalté des pieds-noirs. De Gaulle apparaît à la télévision le 23 avril. Ce sera le discours sur le « quarteron de généraux en retraite ». Il s'adresse aux métro-



KEYSTONE-FRANCE/GAMMA-RAPHO

Coup de maître Le 23 avril 1961, le Général s'adresse aux métropolitains pour évoquer les graves circonstances du complot d'Alger, alors que le putsch est déjà contenu.

politains et à eux seuls : « Aidez-moi », lance-il ! À son tour, Michel Debré, hagard (il a la grippe), apparaît à la télévision. Il appelle les Parisiens « à pied et en voiture » – les humoristes ajouteront « à cheval » – à se rendre dans les aéroports pour empêcher les parachutistes venus d'Alger de converger vers Paris. Une foule considérable, essentiellement de gauche, s'y rend, mais point de parachutistes, pas davantage de mesures de sécurité ni de forces de police. Rien !

À Paris, le déploiement des forces de l'ordre est bien plus faible qu'en 1958 : huit camions de CRS par-ci, trois escadrons de gendarmes par-là. Douze blindés et quatre automitrailleuses, des vieilleries de la Seconde Guerre mondiale, soigneusement désarmés, défilent devant la foule exaltée et les caméras de télévision. En réalité, il n'y a rien mais la métropole l'ignore. L'aide de camp du général Challe – chef du putsch – décolle pour Paris apporter

la reddition, son avion est intercepté et il est mis au secret à Lyon. C'est fini mais l'article 16 est promulgué malgré tout... et prolongé six mois jusqu'en septembre 1961 ! Le pouvoir est suffisamment renforcé pour mettre fin, le 19 mars 1962, à la guerre d'Algérie, au grand soulagement de la population métropolitaine qui lui en sait gré.

Le 22 août, le Général échappe à un attentat au Petit-Clamart et le 20 septembre, fort de ses mois de pouvoir absolu, ayant renforcé l'appareil d'État au profit des gaullistes, assuré de sa popularité grâce à sa gestion de la guerre d'Algérie, du putsch et de la répression de l'OAS, il annonce un référendum sur la question de l'élection du président au suffrage universel. Le 29 septembre, il met fin à ce régime exceptionnel et le 28 octobre, le « Oui » l'emporte par plus de 62 % des voix, ouvrant ainsi, une fois pour toutes, la V^e République telle que nous la connaissons.